

# Mécanisme de gestion des plaintes au sein du SRF

**Rapports sur les griefs, les plaintes, les préoccupations et les conflits d'intérêts potentiels liés au fonctionnement du SRF et à son intégrité.**

## MÉCANISME APPLICABLE

Le comité des recours du SRF

## RESPONSABILITES

- Enregistrer la plainte dans 1 base de données sécurisée.
- Analyser, si besoin, la situation par le biais d'une enquête.
- Notifier l'organisation faisant l'objet de la plainte.
- Décider des mesures à prendre.
- Soumettre ses conclusions au CA du SRF.

## ROLE DU FMU

Aucun. Le FMU n'est pas impliqué dans le comité des recours pour des raisons de conflit d'intérêts. Le comité des recours est actuellement composé de membres de FCDO et du responsable du Code de Conduite de DRC.

## CONFIDENTIALITE

Base de données sécurisée accessible uniquement par l'équipe du comité des recours

## CONTACT

[grievance@sahelregionalfund.org](mailto:grievance@sahelregionalfund.org)

**Cas de détournement de l'aide, de fraude, de conflit d'intérêts, de SEAH dans le cadre des projets mis en œuvre**

## MÉCANISME APPLICABLE

Le service d'éthique/d'audit compétent du partenaire

## RESPONSABILITES

- Notifier sans délai au FMU toute situation constituant ou susceptible de constituer un cas sensible.
- Organiser l'enquête, le cas échéant, et rendre compte des principaux progrès et conclusions au FMU.
- Communiquer sa stratégie d'atténuation au FMU.

## ROLE DU FMU

- Enregistrer les cas notifiés par les partenaires.
- Recueillir des informations sur la gestion des cas jusqu'à leur clôture.
- Si les allégations constituent un risque potentiel élevé pour le SRF ou DRC et en accord avec le conseil d'administration du SRF / responsable du Code de conduite de DRC, lancer une enquête interne ou externe.

## CONFIDENTIALITE

Les cas sont enregistrés sur une plateforme sécurisée. Un nombre limité de personnes au sein du FMU y ont accès.

## CONTACT

[ethics@sahelregionalfund.org](mailto:ethics@sahelregionalfund.org)